



# LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

Août 1953

Août 1954



**L**e 3 juin 1953, M. Pierre MENDES-FRANCE sollicitait l'investiture de l'Assemblée Nationale. 301 députés seulement lui accordaient le préjugé favorable et c'est finalement M. Joseph LANIEL qui était chargé de constituer le Gouvernement le 26 juin 1953.

Dans sa déclaration d'investiture ainsi que dans les réponses qu'il a faites aux interpellateurs, M. MENDES-FRANCE avait invité l'Assemblée Nationale et le Pays à choisir une politique qui, dépassant les illusions tant sur le plan intérieur que dans la politique internationale, trouve son point d'application sur la réalité française, c'est-à-dire essentiellement sur la faiblesse du potentiel économique du Pays.

Ce langage, la classe ouvrière l'attendait depuis des années. C'est pour cela que le gouvernement LANIEL investi quelques jours plus tard par une majorité parlementaire plus soucieuse de sa bonne conscience que du relèvement durable du Pays est resté non pas le Gouvernement de la France, mais le Gouvernement de la majorité parlementaire de droite qui l'avait porté au pouvoir.

★

**P**LACÉ dans ce contexte le réveil brutal de la classe ouvrière en août 1953 prend tout son sens de refus d'une politique d'illusions qui dure depuis trop longtemps à son gré. Si les circonstances n'ont pas permis aux travailleurs de balayer le Gouvernement des nantis, la cause profonde de ce demi-échec est essentiellement due à son manque d'organisation et l'absence quasi totale de pensée syndicale profonde sur le lien qui existe dans les faits entre l'orientation politique et le niveau de vie des travailleurs.

★

**L**e 18 juin 1954, M. MENDES-FRANCE obtenait cette fois la majorité constitutionnelle.

Reprenant ses thèses de juin 1953, le président du Conseil a souligné à nouveau la nécessité d'avoir une politique internationale à la mesure de nos moyens. Déblayant le terrain, il a signé le 20 juillet les accords de Genève, mettant un terme à la guerre d'Indochine, ruineuse pour notre économie, même avec l'aide importante des Etats-Unis. En deuxième étape il a obtenu les pouvoirs spéciaux qu'il sollicitait en matière économique et sociale. S'il convient d'être vigilant à l'égard d'un Gouvernement, quel qu'il soit, nantis de pouvoirs exceptionnels, rien jusqu'à présent ne justifie la précipitation ou l'affolement.

★

**I**l reste au Gouvernement, pas mal de pain sur la planche, en Tunisie, au Maroc et face à la situation nouvelle créée par l'échec de la Conférence de Bruxelles.

La C. F. T. C., face à cette situation, a rappelé, les 10 et 11 juillet, quels étaient ses objectifs pour assurer aux travailleurs une amélioration durable de leur niveau de vie.

Pas d'illusions sur des revalorisations des salaires sociaux aussi spectaculaires qu'inefficaces. Vigilance des travailleurs qui signifie pour nous ni l'énerverment inutile, ni l'expectative béate, mais le renforcement du potentiel syndical, c'est-à-dire essentiellement un travail d'explications tenaces à la base qui conduise dans les moindres délais à une augmentation indispensable des effectifs des syndicats et particulièrement de ceux de la C. F. T. C.

A. NICOLAS,  
Secrétaire Général Adjoint.



## LA POLITIQUE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE EST CONDITIONNÉE POUR LES TRAVAILLEURS par un relèvement immédiat et substantiel des SALAIRES et ALLOCATIONS FAMILIALES

*Le relèvement des salaires des Cheminots doit être librement discuté entre les organisations syndicales et la S. N. C. F.*

**L**E crédit dont jouit M. MENDES-FRANCE parmi la classe ouvrière ne doit pas faire oublier aux cheminots, et notamment du fait des pleins pouvoirs dont il dispose, que les dangers du mois d'août 1953 peuvent resurgir, aussi une attention soutenue doit être prêtée aux intentions du Gouvernement.

Le Conseil Economique a approuvé à une large majorité les objectifs généraux du programme d'expansion économique proposé à son examen, mais l'imprécision, quant aux moyens qu'utilisera le Gouvernement pour sa mise en œuvre, nous oblige à quelques réserves, et la délégation C. F. T. C. à cet organisme ne s'est pas privé

de les faire, allant jusqu'à proposer des amendements au projet d'avis.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas de la forme des moyens, en l'occurrence les pleins pouvoirs sur lesquels le Conseil Economique n'avait pas à prendre position et que l'Assemblée Nationale a accordés à M. MENDES-FRANCE, mais bien du choix des méthodes.

### Nous poursuivons notre action

Les cinq chapitres discutés de la Convention Collective vont entrer immédiatement en application

Depuis le tirage du dernier « Cheminot de France », le Secrétariat Fédéral a été reçu par M. CHABAN-DELMAS, le 29 juillet. Bien que cette entrevue ait été très courte elle a permis de faire avec le Ministre le point sur un certain nombre de questions : statut, conséquences sociales de la modernisation de la S.N.C.F., place du Chemin de Fer dans le pays et de préparer ainsi des contacts fructueux tant avec le Cabinet qu'avec l'Administration.

Le passage de M. CHABAN-DELMAS aux Travaux Publics aura été de courte durée puisqu'il a quitté le gouvernement le 13 août. Cependant nous garderons de lui le souvenir d'un homme jeune et décidé à faire avancer les choses. Dans le domaine pratique, nous notons avec satisfaction qu'il a dans les moindres délais après son entrée en fonction réglé pour son département la question des cinq chapitres de la Convention collective qui doivent entrer immédiatement en application.

Dans le courant du mois d'août, des délégations du Secrétariat fédéral ont rencontré M. FLECK, Conseiller technique au Cabinet du Ministre, les 6 et 11 août, et M. DOUMENC, Directeur général des Chemins de Fer au Ministère, le 19 août.

A ces différentes personnalités, le Secrétariat fédéral a exposé les principales revendications des cheminots, savoir :

- Statut des cheminots et décret du 1<sup>er</sup> juin 1950 : des pourparlers doivent reprendre sur cette question après le 15 septembre.
- Convention collective, chapitres discutés : le Ministre des T.P. a transmis le dossier au Ministère des Finances et l'affaire est maintenant sur le point d'être réglée, les cinq chapitres discutés vont entrer immédiatement en application.
- Salaires et retraites : Le Secrétariat a attiré l'attention du Ministre et de ses collaborateurs sur l'importance croissante de la part de rémunération qui n'est pas soumise aux retenues pour la retraite, ce qui a pour effet de réduire d'autant le niveau des pensions.

De plus, les délégations ont insisté pour que soient revues rapidement la rémunération des filières ouvriers et visites d'une part, celle du personnel qualifié d'autre part et pour que satisfaction soit donnée aux revendications de nos camarades de la voie concernant les indemnités de déplacements ainsi que la question du raccord 19/B pour les cadres. Ont été évoquées également les questions du minimum de pension (notre lettre au Ministre du 31 mars 1954, « Cheminot de France » du 21 avril 1954) et la campagne double. Sur le premier point (minimum de pension) il semble que nous soyons sur le point d'aboutir.

Dans une audience à laquelle participait notre camarade RUNTZ, Secrétaire général de l'Union A.L. et membre du Bureau fédéral, des problèmes concernant nos camarades de l'A.L. ont été plus particulièrement évoqués : Indemnités pour les expulsés, agents O, etc.

Tel est le bilan de ces démarches : sur certains points, convention collective par exemple, les cheminots vont dès à présent bénéficier de mesures plus favorables ; sur d'autres, rémunération et pensions, le travail patient de la Fédération va se poursuivre dans les semaines qui viennent pour donner aux cheminots toujours plus de bien-être par de meilleures conditions de rémunération.

**R**EPRENDRE ici le texte de cet avis serait fastidieux — nos camarades le trouveront d'ailleurs dans le n° 484 de Syndicalisme —, il nous appartient simplement de préciser notre position qui peut se résumer en quatre points :

- l'imprécision des textes quant aux intentions du Gouvernement — les explications volontairement évasives données par ses représentants au Conseil n'ont pas permis de les éclaircir — nous oblige à attendre la sortie des premiers décrets pour juger de leur efficacité ;
  - les bases d'une expansion doivent se comprendre sans régression sociale, c'est ce qui a motivé un amendement de notre part, c'est-à-dire maintenant :
    - de la réglementation de la durée légale de travail (40 heures),
    - de l'objectif salaire minimum à 125 francs de l'heure ;
  - l'évolution du programme et les hypothèses économiques sur lesquelles il est fondé nécessitent un contrôle permanent et paritaire ;
  - une expansion économique ne peut se réaliser sans plan d'ensemble, unifiant les méthodes, articulant l'ensemble des activités d'un pays, y compris les territoires qui lui sont associés.
- Nous sommes bien placés pour savoir sur ce dernier point ce qu'il en coûte au pays de l'absence d'une coordination effective des transports, aggravée par une politique à la petite semaine désorganisant et paralysant les efforts d'une entreprise comme la nôtre.

**I**l nous reste maintenant à attendre la suite des événements avec l'espoir que le chef du Gouvernement n'oubliera pas l'appui et la compréhension dont il jouit parmi la classe laborieuse et tiendra compte des impératifs susceptibles d'apporter un apaisement à nos inquiétudes. Il faut instituer dans ce pays un climat de paix sociale en évitant toute régression sociale et en améliorant rapidement le niveau de vie des salariés et de leurs familles.

M. DUBOIS.





# La 3<sup>me</sup> Part de Productivité

**se traduit par une nouvelle  
amélioration des ressources  
des Cheminots**

Dans quelques jours, avec la solde du mois d'août, les Cheminots toucheront la troisième tranche de productivité. Si cela va se traduire par une augmentation du « net à payer » sur feuille de solde, cela ne signifie absolument pas que la Fédération considère les parts de productivité comme du salaire. Il suffit pour s'en convaincre de relire le protocole du 24 mai 1953.

Il est certain que ceux qui ont toujours promis la lune aux travailleurs, sans jamais avoir été capables de dépasser le stade du baratin et des images d'Épinal, profitent de chacune des étapes pour faire croire aux cheminots que si tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, c'est parce qu'il y a une C.F.T.C.

Notre propos n'étant pas de polémiquer avec qui que ce soit, nous livrons aux cheminots des chiffres.

A la lecture des tableaux ci-contre, chacun pourra juger. Tous les camarades qui font confiance à la C.F.T.C. savent qu'une augmentation de ressources de 8 à 15 % ce n'est pas le Pérou, mais que cela mérite autre chose que les vocables de vendus et traites trop généreusement distribués par des censeurs aussi hargneux qu'impuissants.

A. NICOLAS.

HEP PARIS (Echelle 3 - 3 <sup>e</sup> Echelon) Coefficient 136		
	Avant protocole	Août 1954
Traitement .....	15.070	15.960
Supplément temporaire .....	970	
I. R. ....	5.180	5.220
Prime moyenne .....	1.331	1.464
Productivité .....		1.890
I. S. D. ....		1.630
Transports .....	560	560
	23.111	26.624
<b>Plus 3.513, soit 15,20 %</b>		
OPFL1 à PARIS (Echelle 5 - 5 <sup>e</sup> Echelon) Coefficient 178		
Traitement .....	18.190	19.250
Supplément temporaire .....	970	
I. R. ....	6.180	6.250
Prime moyenne .....	2.803	3.050
Productivité .....		2.380
Transports .....	560	560
	28.703	31.490
<b>Plus 2.787, soit 9,70 %</b>		
MECRU à PARIS (Echelle T4 - 5 <sup>e</sup> Echelon) Coefficient 276		
Traitement .....	25.880	27.550
Supplément temporaire .....	1.420	
I. R. ....	8.880	9.040
Prime moyenne .....	9.235	11.260
Productivité .....		3.590
Transports .....	560	560
	45.975	52.000
<b>Plus 4.025, soit 8,75 %</b>		

# Un point d'histoire

## LES CHEMINOTS ET LA GRÈVE INSURRECTIONNELLE D'AOUT 1944

Ainsi que le « Cheminot de France » l'a relaté par le détail dans son numéro du 28 septembre 1950, c'est le samedi 19 août que la Commission des Voies et Communications du C. N. R., présidée par Jacques LECOMPTE-BONNET, aujourd'hui ministre de France à Helsinki, prit possession du Ministère des Travaux Publics, aux premières heures de l'insurrection de Paris. Il est bon que nous rappellions, en ce X<sup>e</sup> anniversaire d'événements aussi déterminants pour le sort du pays, la part importante prise par les Cheminots dans ce formidable sursaut de l'énergie nationale.

Tout d'abord à l'échelon du C. N. R. Dès juin 1944, les deux organisations syndicales représentatives du personnel, la C. G. T. et la C. F. T. C., obtenaient de cet organisme d'être représentées au sein de la Commission ministérielle chargée d'assurer l'intérim entre l'administration vichysoise et le Gouvernement provisoire dès le début des opérations militaires prévues pour la libération de Paris. Cette Commission prépara son travail dans la clandestinité et les trois représentants syndicaux (OURADOU et PEGOT pour la C. G. T., moi-même pour la C. F. T. C.) apportèrent une très importante contribution à ce travail préparatoire, notamment en ce qui concernait les mesures propres à la S. N. C. F. Leur rôle continua, devant s'accroître par la suite, après l'occupation du ministère, lorsqu'il s'agit de prendre position à l'égard de certaines propositions émanant de différents milieux de la Résistance et visant au renouvellement des états-majors, centraux et régionaux, accusés souvent avec une passion excessive que les circonstances pouvaient expliquer, mais dont il était du devoir de la Commission de corriger les effets. Les décisions qui intervinrent alors résultèrent d'un examen rigoureux des différents cas soulevés et furent prises dans le seul souci des intérêts du Pays et de la Profession. J'ajoute que l'unanimité fut toujours de règle et que les propositions retenues furent celles des représentants syndicaux préalablement consultés.

Ainsi le syndicalisme, bafoué par Vichy, rentrait de plein-pied dans la vie nationale. Sa présence au sein de l'Assemblée consultative provisoire devait, quelques mois plus tard, confirmer ces titres de noblesse acquis aux heures difficiles du choix.

Mais là ne se borna pas le rôle des organisations syndicales cheminotes qui, depuis un certain temps déjà, servaient de support à l'action proprement militaire de la Résistance. Elles devaient prendre l'initiative de la grève insurrectionnelle prévue par le C. N. R. pour priver l'occupant d'un de ses moyens de manœuvres les plus indispensables : le chemin de fer. C'est le 17 août, dans l'après-midi, et non le 10, comme le prétend le Parti communiste, que l'ordre de grève fut rédigé et transmis à tous les responsables locaux pouvant être atteints, ainsi qu'à la B. B. C. Le chose se passa dans un café de l'avenue Secrétan, choisi — détail cocasse — pour sa mauvaise réputation qui en faisait en permanence un établissement désert. Étaient rassemblés : SAILLANT (C. N. R.), TOURNEMAINE et OURADOU (C. G. T.), BOUTE et moi-même représentant la C. F. T. C. Le papier fut rédigé par SAILLANT qui se chargea de sa transmission à Londres. Le lendemain matin 18 août, à la première heure, l'ordre était affiché dans tous les établissements de la région parisienne et le débrayage commençait aussitôt. Il était pour ainsi dire complet à midi.

Je ne voudrais pas terminer cette évocation sans rappeler ce qui marqua le terme de cette puissante manifestation. Engagée dans la discipline, elle prit fin dans la discipline, suscitant dans la Corporation tout entière un immense élan de confiance et d'espoir. Ci-dessous le texte d'appel lancé par notre Fédération.

A. PAILLIEUX.

## A tous les Cheminots

D'accord avec le Comité de Résistance de la Fédération Nationale des Travailleurs de Chemin de Fer (C. G. T.) nous vous avons demandé, le 17 août dernier, de cesser collectivement le travail pour priver l'occupant, dans l'ultime bataille de France, de l'un de ses plus indispensables moyens d'action, et faciliter ainsi la tâche des Armées de la libération. Nous avons voulu en même temps donner à ce geste la signification d'une rupture définitive avec le régime d'oppression et de régression sociale instauré par Vichy. Avec les autres travailleurs répondant tous à l'appel commun des deux grandes confédérations ouvrières, la C. G. T. et la C. F. T. C., les Cheminots se sont donc mis en grève à la fois pour participer à la défaite de l'ennemi et pour marquer leur volonté d'obtenir les réformes sociales indispensables qui doivent marquer l'avènement du Véritable Ordre nouveau.

Maintenant qu'a sonné pour une grande partie du territoire l'heure de la libération et que Paris lui-même est redevenu la Capitale libre de la France, la Consigne est que vous rejoignez tous, au fur et à mesure de la libération de votre ville ou de votre région, votre nouveau poste de combat : le travail.

La France appauvrie a besoin de vous ; les armées alliées qui continuent la lutte pour une victoire définitive et totale sur les forces de l'oppression, ont besoin de vous. Une fois de plus vous allez être au premier rang des bons serveurs du Pays en vous lançant avec enthousiasme à la reconquête de votre magnifique outil de travail : le Chemin de Fer, sur lequel pesait, depuis quatre ans, la lourde main de l'étranger et, en reprenant, dans la liberté retrouvée, votre fécond labour.

Le Gouvernement provisoire de la République a donné à vos organisations syndicales des garanties suffisantes pour que vous soyez assurés de voir se réaliser à bref délai vos revendications essentielles, parmi lesquelles :

- La revalorisation générale des salaires et la péréquation des retraites ;
- La réduction de la durée du travail sur la base des quarante heures avec les dérogations provisoires qu'exige la situation économique du Pays ;
- L'extension de la semaine anglaise à tous les services sédentaires ;
- L'application intégrale de la Convention Collective en attendant sa révision et son amélioration ;
- Le retour progressif et aussi rapide que possible au régime normal des facilités de circulation ;
- L'élargissement de la participation du personnel à la gestion de la S. N. C. F. ;
- La réintégration dans leurs fonctions de tous les Cheminots victimes de mesures politiques d'exception.

Vous recouvrez par ailleurs vos libertés civiles, particulièrement celle qui vous tient tant à cœur et pour laquelle le Syndicalisme chrétien a si éprement lutté depuis quatre ans : la liberté syndicale. La Charte du Travail, contre laquelle notre Fédération a été la première à mener ouvertement le combat, est abolie et doit faire place à un statut social nouveau qui, nous l'espérons fermement, s'inspirera de notre formule de toujours, mise en valeur par le Plan de la C. F. T. C. « Le Syndicat libre dans la Profession organisée. »

Camarades Cheminots, rejoignez tous au plus tôt votre service, assurés que vous êtes désormais de travailler pour la France. Faites confiance au Gouvernement Provisoire pour débarrasser la profession des Chêfs indignes qui, dans la grande épreuve, ne sont pas restés fidèles à leur devoir. Faites confiance à vos organisations syndicales qui, unies hier dans la résistance, le demeureront dans les jours à venir pour continuer à œuvrer en commun à l'amélioration de votre sort. Rejoignez nombreux vos syndicats, chacun suivant ses affinités. Ne faites pas mauvais usage de la liberté qui nous est enfin rendue en vous dérobant au devoir syndical. Quelles que soient votre spécialité ou votre situation administrative, vous trouverez dans nos syndicats chrétiens de cheminots (Agents d'exécution, Cadres, Syndicats féminins) et dans nos sections techniques, à la fois le meilleur accueil et le plus sérieux appui. Notre organe fédéral « Le Cheminot de France » dont la voix s'était tus volontairement depuis juin 1940 et qui va incessamment réparer, vous renseignera régulièrement, d'autre part, sur la vie professionnelle et sociale. Nous mettrons tout en œuvre pour que ceux qui viendront grossir nos rangs ne soient pas déçus.

Vive le Syndicalisme !  
Vive la France !

Fait à Paris le Jour de la Libération,  
25 août 1944,  
LE BUREAU FÉDÉRAL.

J'améliore mon confort  
grâce à  
l'**ECONOMAT**

faites comme moi

Chaudière  
Réfrigérateur  
Machine à laver  
Aspirateur  
Appareil de chauffage  
Chauffe-eau  
Cuisinière  
Réchaud à gaz

Avec la garantie  
des meilleures marques

Conditions Spéciales de paiement.

Renseignez-vous en demandant

**LE CATALOGUE "C.F."**  
DES APPAREILS MÉNAGERS qui comprend également  
MACHINES À COUDRE - BICYCLETTES -  
CYCLOMOTEURS - POSTES DE RADIO  
IL VOUS SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT

Tout renseignement sur l'ECONOMAT ne pouvant être fourni qu'aux ayants droit, vous voudrez bien indiquer votre résidence administrative, ou préciser votre numéro de pension si vous êtes retraité.

**ECONOMAT** SNCF 130 r. du Chevaleret - Paris 13<sup>e</sup>

Sur simple demande adressée au Directeur de l'ECONOMAT, vous pourrez également obtenir le CATALOGUE DE MOBILIER N° 32

## MAISON FAMILIALE DE VACANCES

Il reste de la place

Après le mois de juillet, le mois d'août a amené l'affluence record à notre Maison de Vacances.

Depuis des semaines tout était retenu et de nombreuses familles n'ont pu obtenir le séjour qu'elles espéraient, aussi l'an prochain il faudra s'y prendre très tôt pour retenir sa chambre. Avis aux amateurs.

Rappelons que la Maison est ouverte en septembre et même octobre pour ceux qui voudraient profiter de l'arrière-saison très ensoleillée au centre d'une région très touristique (excursions à Roc Amadour, gouffre de Padirac, grottes de Lacave, col du Lioran, etc.), dans un cadre accueillant et avec une ambiance vraiment reconfortante à tout point de vue.

N'attendez pas la fermeture pour vous décider, il reste des possibilités à partir du 10 septembre ; écrire rapidement à :

M. le Directeur  
Maison Familiale de Vacances  
Château de Termes

(Lot) St-Denis, près Martel  
Joindre un timbre pour la réponse.

## LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION  
26, rue de Montholon, 26  
PARIS (IX<sup>e</sup>)  
Téléphone : TRUDAINE 91-03

Vente au numéro : 15 francs  
Abonnement annuel : 150 francs  
Compte chèque postal :  
Fédération - Paris 26-44  
Assurances-Accidents Paris 1500-18

POUR LA PUBLICITE  
s'adresser

AGENCE PUBLICAT  
24, bl. Poissonnière - PARIS (IX<sup>e</sup>)  
(PROVENCE 07-55)  
Téléphone : TALBOUR 61-17, 52-39

Le Gérant : Léon DELSERT

IMPRIMERIE SPECIALE  
du « CHEMINOT DE FRANCE »,  
5, rue du Cornet, Le Mans, - 31.733